



Paris, le 16 juillet 2023,

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 20 mai 2023.

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée par courriel du 25 avril 2023 s'est tenue le samedi 20 mai à 16 heures au 4 rue Tessier, 75015 Paris et a été présidée par Arnaud Degioanni, président de l'association.

A la date de l'assemblée, l'association comptait 250 adhérents et 10 membres d'honneur.

Sur ces 250 adhérents, 189 ont pris leur adhésion avant le 31 décembre. D'après notre règlement intérieur, article 2.1 « Pour voter aux assemblées générales, les membres actifs doivent compter six mois échus de présence dans l'association ». En effet, l'assemblée générale n'est ouverte que pour les personnes adhérant volontairement à notre association et voulant faire vivre notre association, et non pas pour celles qui prennent leur adhésion seulement pour bénéficier d'une réduction à nos Grands Bals. En ce sens, une politique de renouvellement des adhésions doit être portée afin d'assurer que toute personne prenant part aux activités de Carnet de Bals, et tout particulièrement aux activités gratuites, prenne leur adhésion afin de soutenir l'activité de notre association. La force des associations auprès des institutions se mesure au nombre d'adhérents, il est donc très important que nous valorisions ce chiffre.

133 personnes étaient présentes ou représentées, soit 70,37 % des membres actifs. Le quorum requis – selon l'article 16 des statuts – étant d'un tiers des membres actifs, la séance a été ouverte à 16h26 par le président.

Aucun membre d'honneur n'était présent.

Table des matières

1. Ouverture de l'assemblée générale Extraordinaire et constitution du bureau de vote.	2
2. Présentation de la décision à prendre.	2
3. Vote.....	3
4. Clôture.....	3

1. Ouverture de l'assemblée générale Extraordinaire et constitution du bureau de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17h.

Le bureau de vote suivant est constitué :

- Président du bureau de vote : Alexandre Emard
- 2 assesseurs : Véronique de Balorre et Clara le Corre.

2. Présentation de la décision à prendre.

Comme vous le savez, nous avons eu l'immense tristesse de perdre notre chère Christiane Guérin dans la nuit du 8 au 9 octobre 2022.

Christiane aimait à ce que nous l'appelions Grand Maman Cricri, et elle l'était pour nous.

Elle était de nos membres la plus férue et la plus savante en matière de XIXe siècle. Elle connaissait chaque chose telle qu'elle l'était à l'époque et en connaissait une anecdote précieuse. Son départ est irremplaçable. Sa présence était toujours remarquée, appréciée, aimée...

Mademoiselle Christiane Guérin était Membre d'honneur de notre association depuis le Grand Bal de l'Hôtel des Invalides du 27 juin 2015.

Christiane fut une des premières adhérentes de notre association, se dépensant sans compter pour la conseiller, pour l'orienter et pour en assurer la justesse historique. Délicieuse conteuse pleine de verve, âme passionnée et dévouée, Carnet de Bals a pu toujours compter sur son aide indéfectible, ses conseils et son affection.

Conférencière réputée, membre de la Société historique et archéologique, Christiane Guérin animait des visites, rédigeait de nombreux articles historiques et sociologiques et fit pleinement revivre notre époque de prédilection. Elle fut une des costumières les plus éclairées de l'Opéra de Paris.

Grand Maman Cricri ne s'était jamais mariée afin de pouvoir s'occuper de sa maman, comme cela se faisait à l'époque. Elle s'est éteinte, sans enfant ni mari, comme dernière représentante de sa famille. Christiane Guérin était la noble descendante d'Antonin Carême, le célèbre et inégalé pâtissier et chef cuisinier français du Duc de Talleyrand-Périgord, des Empereurs Napoléon 1er, Alexandre 1er de Russie et François 1er d'Autriche. Avec elle, s'éteint un pan de notre histoire et de notre bien-aimée culture à la française.

Elle nous a légué tant de conseils, d'idées de bal, de concept de divertissement, que son esprit vivra encore très longtemps parmi nous et dans les projets que nous déploierons pour vous.

En nous quittant, notre regrettée Christiane a fait un leg au profit de Carnet de Bals, qu'elle aimait tant et dont elle était membre d'honneur.

Ce leg consiste en tous ses biens relevant de la Danse historique (robes, chapeaux, tissus, plumes, rubans, gants, ornements...).

Carnet de Bals est reconnue d'Intérêt général, et non d'Utilité publique, ce qui ne nous permet pas d'accepter directement un leg. Ce leg nous sera transmis via l'Ordre de Malte qui est lui bénéficiaire de l'appartement de Christiane.

La décision d'accepter ce leg relève de l'autorité de l'Assemblée Générale, raison pour laquelle cette assemblée extraordinaire a été convoquée.

3. Vote

La question posée est donc : Cette assemblée réunie accepte-t-elle le leg de Christiane Guérin ?

Le leg a été accepté à l'unanimité (0 abstention et 0 contre).

4. Clôture

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2023 est alors levée à 16h36 par le président et a été suivi par une soirée du Conseil, autour de l'organisation des cours.

Président

A blue ink signature, appearing to be 'M. Guérin', written in a cursive style.

Trésorier

A blue ink signature, appearing to be 'M. Guérin', written in a cursive style.